

Mise en place d'une offre de vaccination au Centre d'Examens de Santé de Troyes

Point Presse du 23 avril 2018

**AGIR
ENSEMBLE,
PROTÉGER
CHACUN**





Communiqué

Le Centre d'Examens de Santé (CES) de Troyes enrichit son dispositif de prévention en proposant aux assurés sociaux réalisant l'Examen de Prévention en Santé (EPS), une offre de vaccination gratuite.

La vaccination est un axe très important dans la politique de santé publique. Des millions de vies ont pu être sauvées grâce à ce geste de prévention. En France, l'arrêt de la transmission, voire l'élimination de certaines maladies infectieuses sont possibles si chacun recourt à la vaccination pour se protéger mais aussi pour protéger les autres, enfants et adultes plus fragiles du fait de leur âge ou de leur état de santé et qui ne peuvent être vaccinés. **Être à jour dans ses vaccinations, c'est être protégé toute la vie.**

C'est dans cette dynamique que s'inscrit cette offre de vaccination au Centre d'Examens de Santé de Troyes, installé dans les locaux du point d'accueil des Chartreux de la Cnam (56, avenue des lombards) à Troyes.

Pour compléter l'offre vaccinale, portée par les médecins libéraux et les autres professionnels de santé libéraux (sage-femme, infirmier), il existe des structures publiques qui proposent une mise à jour des vaccinations, notamment en direction des populations les plus vulnérables favorisant ainsi l'accès aux soins.

Ce partenariat s'inscrit donc pleinement dans cette politique puisque 64% des personnes reçues au Centre d'Examens de Santé de Troyes Chartreux sont en situation de précarité. **Dans le cadre de leur examen de santé, ils pourront maintenant bénéficier d'un rattrapage vaccinal.**

Pour ces personnes, parfois éloignées d'un parcours de soins, cette action permettra de simplifier leur parcours vaccinal et d'étendre l'offre de vaccination sur le département de l'Aube, contribuant ainsi à réduire les inégalités sociales de santé et à améliorer la couverture vaccinale.



Contacts presse :

Hôpitaux Champagne Sud : Romain Allard - romain.allard@ch-troyes.fr

UC-CMP : Isabelle Fabini - Isabelle.fabini@cmp.u-nancy.fr

ARS Grand Est : Pauline Beltz – ars-grandest-presse@ars.sante.fr



Une volonté commune d'étendre l'offre de vaccination gratuite sur le territoire

La promotion de la santé et la prévention constituent le premier axe de la Stratégie nationale de santé 2018 – 2022 pour lequel se mobilisent pleinement les partenaires engagés dans l'accomplissement de ce projet.

De même, le Projet Régional de Santé 2018-2028, la feuille de route de l'ARS Grand Est, a mis l'accent sur le renforcement de la protection vaccinale de la population. Cet objectif se décline de diverses façons : accompagner la réforme de l'obligation vaccinale, informer les professionnels de santé et la population mais aussi expérimenter et promouvoir la vaccination et le rattrapage vaccinal dans différents lieux pour améliorer la couverture vaccinale.

Acteurs du système de santé, l'Agence Régionale de Santé Grand Est, le CH de Troyes, l'Assurance Maladie (UC-Centre de Médecine Préventive (UC-CMP) et CPAM de l'Aube) ont collaboré dans l'objectif d'améliorer l'offre de service en santé sur le département de l'Aube.

Pourquoi ? Une couverture vaccinale encore insuffisante...

L'Organisation Mondiale pour la Santé (OMS) recommande une couverture vaccinale à 95 % pour interrompre la transmission des maladies.

Dans notre région, cet objectif de couverture vaccinale est atteint uniquement pour les vaccinations historiquement obligatoires, à savoir diphtérie, tétanos et poliomyélite¹.

En revanche pour les 8 autres vaccinations jusqu'alors recommandées, (coqueluche, hépatite B, Haemophilus influenzae, pneumocoque, méningocoque C, rougeole, oreillons et rubéole), les couvertures vaccinales restent insuffisantes en Grand Est.

... ce qui provoque toujours des épidémies !

Cette insuffisance de couverture vaccinale peut être à l'origine d'épidémies et aussi de complications évitables pouvant parfois être dramatiques (décès/handicap).

A titre d'exemple, depuis fin 2017, plusieurs régions sont touchées par une importante épidémie de rougeole en raison d'une couverture vaccinale insuffisante.

En région Grand Est, la couverture vaccinale pour la rougeole est inférieure à 85%, (dans l'Aube couverture vaccinale de 81% en 2016 pour les enfants nés en 2014¹).

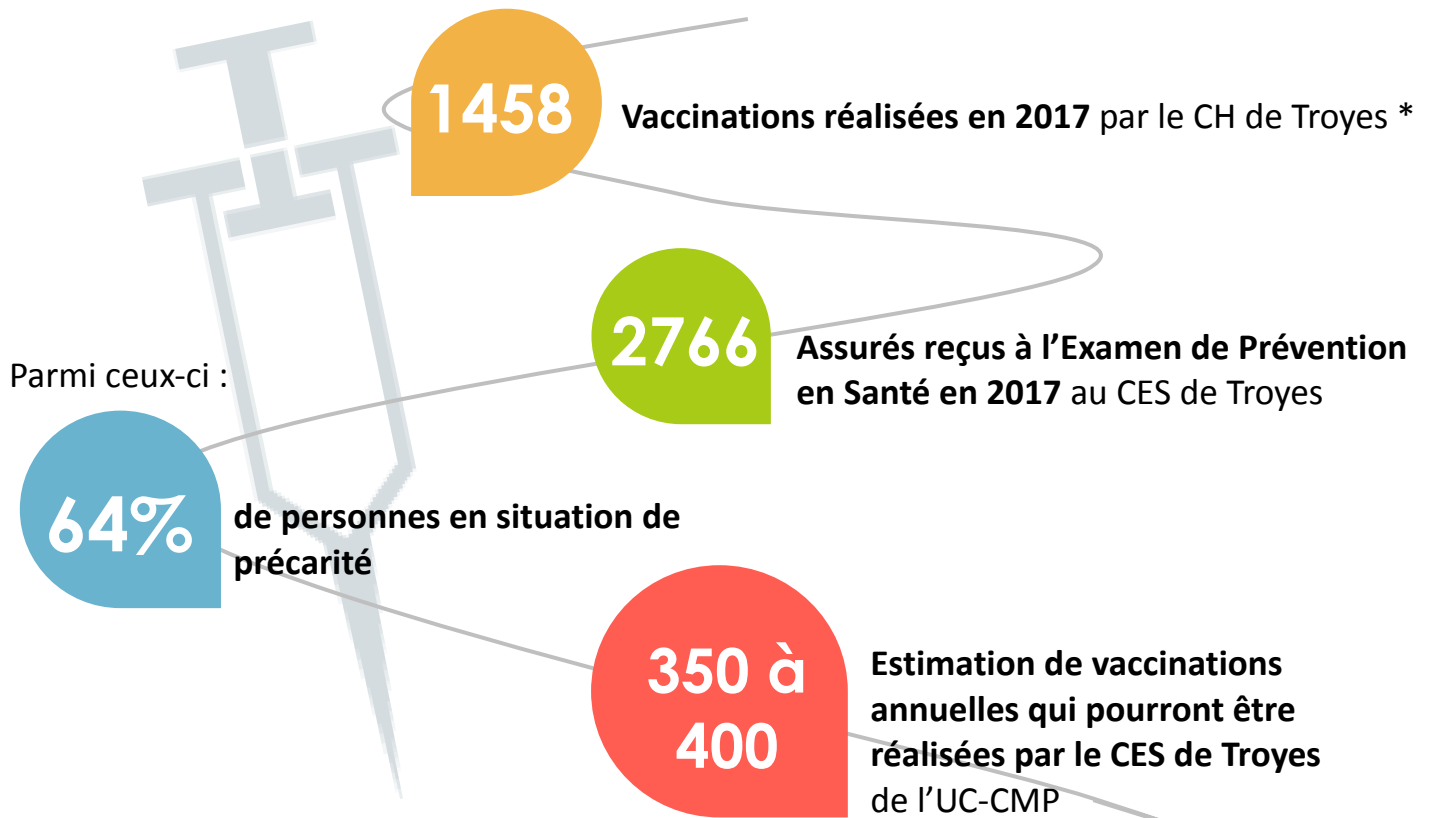
Ce défaut de couverture vaccinale explique les foyers épidémiques de rougeole auxquels notre région a dû faire face en 2015 en Alsace, avec plus de 230 cas recensés, ou encore en 2017, avec près de 70 cas recensés en Moselle et 12 cas recensés dans le Bas Rhin.

En comparaison, seul 12 cas ont été déclarés dans notre région pour toute l'année 2016 alors que depuis janvier 2018, 12 cas de rougeole ont déjà été répertoriés, en lien notamment avec un épisode de cas groupés dans les Ardennes.

¹ Source : Drees, Remontées des services de PMI –Certificat de santé du 24emois. Traitement Santé publique France; SNDS-DCIR. Traitement Santé publique France, mise à jour au 31/12/17



Quelle perspective de vaccination ?



Quels vaccins seront réalisés au Centre d'Examens de Santé (CES) de Troyes ?

- Diphtérie/Tétanos/Poliomyélite et Coqueluche
- Rougeole/Oreillons/Rubéole
- Hépatite B
- Méningite C



(*) un vaccin est défini comme une injection d'une dose vaccinale quel que soit le nombre de valences contenues dans l'ampoule ; ainsi une injection d'Infanrix Hexa® comptera pour un vaccin administré comme une injection de Prévenar® ou de Gardasil®)



Qu'est-ce qu'un Centre de Vaccination ?

Un Centre de vaccination est une structure habilitée et financée par l'Agence Régionale de Santé pour vacciner le grand public

Sa mission :

Le centre de vaccination publique, habilité par l'Agence Régionale de Santé, propose à titre gratuit, l'ensemble des vaccins du calendrier vaccinal pris en charge par le régime obligatoire de l'assurance maladie. Les vaccins des voyageurs ne sont pas concernés.

Dans ce cadre, il doit assurer un service public de vaccination gratuite de qualité sur l'ensemble du département et participer à la mise en œuvre la politique vaccinale.

Son objectif principal est de participer à l'amélioration de la couverture vaccinale globale de la population du département, et en particulier pour les populations les plus à risque et les plus éloignées du système de santé. Cette mission se fait en collaboration avec les différents acteurs et professionnels de terrain.

Un centre de vaccination peut nouer des partenariats avec des structures, telles que les Centre d'Examens de Santé (CES), qui peuvent participer utilement à la mise en œuvre de la politique vaccinale via une convention, validée par l'Agence Régionale de Santé.

Cette structure, qui exerce sous la responsabilité du centre de vaccination, **ne vaccine que les personnes qu'elle reçoit dans le cadre de son activité habituelle.**



Contacts presse :

Hôpitaux Champagne Sud : Romain Allard - romain.allard@ch-troyes.fr

UC-CMP : Isabelle Fabini - Isabelle.fabini@cmp.u-nancy.fr

ARS Grand Est : Pauline Beltz – ars-grandest-presse@ars.sante.fr



La Vaccination

Les vaccins sont des médicaments d'une importance capitale pour la santé de tous, car ils permettent d'éviter un très grand nombre de maladies et d'épidémies. La vaccination représente l'un des plus grands succès de santé publique : **selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), 2 à 3 millions de vies sont sauvées chaque année grâce à cet acte simple de prévention.**

Plusieurs millions de personnes sont vaccinées chaque année en France.

Grâce à la vaccination, la variole a disparu dans le monde et la poliomyélite a disparu de France.

Se faire vacciner en respectant le calendrier des vaccinations est le moyen de prévention le plus efficace aujourd'hui pour lutter contre certaines maladies infectieuses graves, difficiles à traiter et/ou à risques de complications et de séquelles, comme le tétanos, les oreillons, la coqueluche, les méningites et septicémies à méningocoque et bien d'autres... Certaines vaccinations sont particulièrement importantes dans certaines situations, comme la vaccination contre la grippe chez les personnes âgées, les femmes enceintes ou des personnes présentant certaines maladies chroniques.

Se protéger et protéger les autres grâce à la vaccination

Lorsque l'on se fait vacciner contre une maladie infectieuse, on évite de développer cette maladie et, par conséquent, de transmettre le microbe aux autres.

En se faisant vacciner, on se protège donc soi-même, mais on protège aussi les autres : ses enfants, ses proches, ses voisins et l'ensemble des membres de la collectivité. Réciproquement, la vaccination des autres contribue à nous protéger.

En se vaccinant, on protège notamment toutes les personnes qui ne peuvent se faire vacciner, comme les personnes malades, les femmes enceintes ou les nourrissons. Et plus la maladie est contagieuse, comme la rougeole ou la grippe, plus la vaccination protège les autres personnes.

Plus nous sommes nombreux à nous vacciner, plus nous évitons à ceux que nous aimons, à ceux avec qui nous vivons et travaillons, et même à l'ensemble de la population de notre pays et des pays dans lesquels nous voyageons, de tomber malade.

Source : <http://vaccination-info-service.fr>

Contacts presse :

Hôpitaux Champagne Sud : Romain Allard - romain.allard@ch-troyes.fr

UC-CMP : Isabelle Fabini - Isabelle.fabini@cmp.u-nancy.fr

ARS Grand Est : Pauline Beltz – ars-grandest-presse@ars.sante.fr



Les mécanismes de la vaccination au niveau collectif

1. Aucun enfant vacciné

Une classe d'école



Un élève a la rougeole.

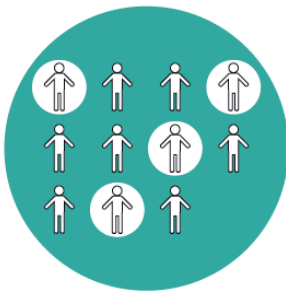


Le résultat : une épidémie de rougeole



2. Quelques enfants vaccinés

Si quelques enfants sont vaccinés.



Que va-t-il se passer ?



Les enfants vaccinés sont protégés.

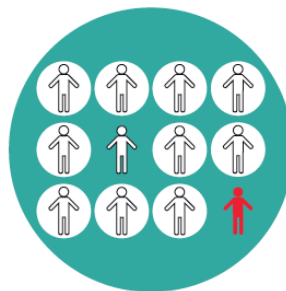


3. Suffisamment d'enfants vaccinés

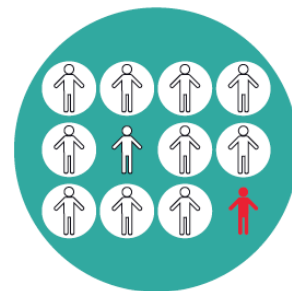
Si suffisamment d'enfants sont vaccinés.



Que va-t-il se passer ?



Il n'y a pas d'épidémie.



Conclusion... En se vaccinant, on protège aussi les autres.